

FLASH INFO

25 février 2023 – spécial RUSSIE

L'Union européenne vient d'adopter **de nouvelles mesures restrictives** à l'égard de la Russie en réaction aux atteintes à l'intégrité et la souveraineté de l'Ukraine, dans le cadre d'un 10^{ème} paquet de sanctions depuis le 24 février 2022.

Ces mesures sont applicables directement et sans délai à l'ensemble des personnes physiques et morales opérant sur le territoire de l'Union européenne.

Nous vous invitons à consulter dès maintenant l'intégralité du [Règlement d'exécution \(UE\) 2023/429](#) du Conseil du 25 février 2023 qui contient **121 nouvelles mesures de gel** (87 personnes, 34 entités dont 3 banques russes : Alfa Bank, Rosbank, Tinkoff, ainsi que notamment les entités suivantes : Fond souverain national de la Fédération de Russie, Compagnie nationale russe de réassurance) à mettre en œuvre sans délai.

Le registre national des gels sera prochainement actualisé en conséquence.

Le texte du [règlement 269/2014](#) a été également modifié par le [Règlement \(UE\) 2023/426](#) du Conseil du 25 février 2023, il contient notamment de nouvelles obligations de déclaration (cf. infra).

Le texte du [règlement 833/2014](#) a été modifié par le [Règlement \(UE\) 2023/427](#) du Conseil du 25 février 2023 :

- **De nouvelles mesures restrictives visant la Russie ont été adoptées, notamment :**

Restrictions commerciales à l'import et à l'export :

- *Nouvelles interdictions d'exporter des technologies critiques et des biens industriels, tels que l'électronique, les véhicules spécialisés, les pièces de machines, les pièces de rechange pour camions et moteurs à réaction, ainsi que les biens destinés au secteur de la construction qui peuvent être destinés à l'armée russe, tels que les antennes ou des grues.*
- *Extension de la liste des biens prohibés, qui pourraient contribuer à l'amélioration technologique du secteur russe de la défense et de la sécurité, pour inclure de nouveaux composants électroniques utilisés dans les systèmes d'armes russes récupérés sur le champ de bataille, notamment des drones, des missiles, des hélicoptères, ainsi que des matériaux spécifiques issus de terres rares, circuits intégrés électroniques et caméras thermiques.*
- *Extension des restrictions visant l'exportation de biens à double usage : extension de la liste des entités soutenant directement le complexe militaire et industriel de la Russie*

dans sa guerre d'agression par l'inclusion de 96 entités supplémentaires (dont sept entités iraniennes).

- *Nouvelles restrictions à l'importation de biens qui génèrent des revenus importants pour la Russie, en visant notamment l'asphalte et le caoutchouc synthétique.*

Restrictions visant la diffusion de médias :

- *Suspension des licences de diffusion et interdiction de diffusion de leur contenu de deux médias russes supplémentaires : RT Arabic et Sputnik Arabe.*

Restrictions relatives aux infrastructures critiques dans l'UE :

- *Interdiction à des ressortissants russes d'occuper des postes au sein des organes directeurs des infrastructures et entités critiques de l'UE.*

Restrictions liées au secteur de l'énergie et au secteur aérien :

- *Interdiction de fournir des capacités de stockage de gaz dans l'UE (à l'exclusion de la partie des installations de GNL) à des ressortissants russes.*
- *Nouvelle obligation pour les exploitants d'aéronefs qui devront notifier les vols non réguliers entre la Russie et l'UE, directement ou via un pays tiers, à leurs autorités nationales compétentes avant son exécution et au moins 48 heures à l'avance.*

Nouvelles obligations de déclaration :

- *Afin de garantir l'efficacité des mesures de gel des avoirs, ont été introduites des obligations de déclaration plus détaillées sur les fonds et les ressources économiques appartenant aux personnes et entités listées qui ont été gelés ou ont fait l'objet d'un mouvement peu avant l'inscription.*
- *Ont également été introduites de nouvelles obligations de communication d'informations aux États membres et à la Commission sur les réserves immobilisées et les actifs de la Banque centrale de Russie.*

POINTS DE CONTACT

Pour toute question relative à la mise en œuvre des sanctions économiques et financières, vous pouvez contacter l'adresse suivante : sanctions-russie@dgtresor.gouv.fr

Pour toute question relative à l'application des gels des avoirs : sanctions-gel-avoirs@dgtresor.gouv.fr

Pour toute question relative aux biens à double usage et aux mesures de contrôle des exportations, vous pouvez contacter le Service des biens à double usage à l'adresse suivante : doublusage-sanctions.russie@finances.gouv.fr

LIENS UTILES

Pour consulter le registre national des gels dans son ensemble : <https://gels-avoirs.dgtresor.gouv.fr/>

Consulter la page « Russie » sur le site de la DG Trésor :

<https://www.tresor.economie.gouv.fr/services-aux-entreprises/sanctions-economiques/russie>

Pour consulter les lignes directrices relatives à l'application des gels d'avoirs :

https://acpr.banque-france.fr/sites/default/files/media/2021/06/23/20210616_lignes_directrices_gel_des_avoirs.pdf

NOTA : Cette lettre constitue une aide à la lecture du registre national des personnes faisant l'objet d'une mesure de gel établi en application de l'article R.562-2 du Code monétaire et financier. Sont portés au registre les noms et prénoms, les alias, la date et le lieu de naissance, la raison sociale, ainsi que toute autre information contenue dans les actes ou décisions relatifs à la mesure de gel tels qu'ils ont été publiés au Journal officiel de la République française ou au Journal officiel de l'Union européenne ou figurent dans les résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies. En cas de doute, ces actes font foi.

Vous recevez ce message parce que vous vous êtes abonné(e) à la liste de diffusion des mises à jour du registre national des gels de la direction générale du Trésor.

Si vous souhaitez vous désabonner : cliquez [ici](#).

PÔLE SANCTIONS ET GELS D'AVOIRS – DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR

Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique
139 rue de Bercy, 75572 Paris Cedex 12

www.tresor.economie.gouv.fr



Direction générale
du Trésor